



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement vers l'emploi des personnes vulnérables

Question au Gouvernement n° 3290

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PERSONNES VULNÉRABLES

M. le président. La parole est à M. Sylvain Templier.

M. Sylvain Templier. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée à l'insertion.

L'épidémie de covid-19 et les mesures sanitaires adoptées pour y faire face ont provoqué une récession très sévère en France et dans le monde. Si, comme nous l'avons appris hier, les prévisions de croissance pour notre pays sont moins sombres que prévu, les économistes anticipent toutefois une très forte récession cette année, et des répercussions néfastes sur le front social et sur l'emploi.

Face à cette crise, la mobilisation du Gouvernement et de la majorité est totale pour protéger de façon durable l'économie et l'emploi, et accompagner les familles les plus fragiles. Sur les 100 milliards d'euros prévus dans le plan de relance présenté par le Premier ministre, 15 milliards sont destinés à financer des mesures permettant d'éviter les licenciements et à soutenir la formation des salariés.

Nous le savons, la crise de l'emploi touchera davantage les jeunes et les personnes les plus éloignées de l'emploi. Or, si le plan de relance devrait permettre la création de 160 000 emplois, il est probable que les emplois créés bénéficieront principalement aux personnes sorties depuis peu du marché du travail.

La mobilisation de l'insertion par l'activité économique – IAE – peut apporter une réponse spécifique à ceux qui rencontrent le plus de difficultés sociales et professionnelles, qu'ils soient chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, handicapés ou encore parents isolés. Aujourd'hui, près de 4 000 structures d'insertion par l'activité économique sont volontaires pour accompagner un nombre croissant de salariés éloignés de l'emploi ; le département de la Haute-Marne, dont je suis élu, en compte plusieurs, qui obtiennent des résultats spectaculaires.

Le Président de la République a fixé l'objectif de 100 000 salariés supplémentaires dans les structures d'IAE d'ici à 2022. Pour atteindre ce résultat, les structures d'IAE ont besoin de la mise en œuvre rapide des mesures du pacte d'ambition présenté il y a un an. Madame la ministre déléguée, nous saluons le plan de soutien sans précédent de 300 millions d'euros que vous avez mobilisé en faveur des acteurs de l'insertion.

Notre groupe présentera cet après-midi une proposition de loi contenant des mesures très attendues permettant le renforcement de l'IAE. Dans ce texte, nous montrons notre soutien aux personnes les plus vulnérables, afin que l'accès à l'emploi soit pour elles une réalité.

Nous avons plus que jamais besoin des entreprises intervenant dans le domaine de l'insertion. En complément

du texte législatif débattu cet après-midi et demain, quels autres moyens prévoyez-vous d'allouer afin de permettre aux structures d'IAE de prendre toute leur part à l'amortissement de la crise et à la reprise économique ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

Mme Mathilde Panot. Le temps, monsieur le Président : il y a deux poids, deux mesures !

M. le président. Je suis désolé, le compteur ne fonctionne pas comme il le devrait. Vous avez été un peu long, cher collègue, mais c'était la première fois ; vous en aviez le droit.

La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'insertion.

Mme Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'insertion. Monsieur le député, permettez-moi de vous féliciter pour votre arrivée sur les bancs de l'Assemblée nationale. (M. Sylvain Maillard applaudit.) Je ne doute pas que nous travaillerons ensemble à l'avenir, comme le laisse envisager votre question ; j'envisage d'ailleurs de me rendre la semaine prochaine dans votre département.

M. Sylvain Maillard. Ah, voilà pourquoi !

M. Fabien Di Filippo. Comme par hasard !

Mme Brigitte Klinkert, ministre déléguée. Vous avez évoqué la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » que nous allons examiner cet après-midi.

Le texte repose sur deux piliers essentiels, deux solutions d'accès à l'emploi qui sont aussi deux méthodes différentes. Le premier pilier consiste à simplifier le secteur de l'insertion pour accélérer le recrutement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le deuxième pilier vise à prolonger et à étendre l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », coconstruite avec la majorité. Je n'en dis pas plus ; nous en reparlerons tout à l'heure.

Je suis totalement d'accord avec vous concernant le rôle central des structures d'insertion, car la relance de l'économie passe par l'insertion de tous. Le Gouvernement a consenti un effort sans précédent : 120 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'insertion par l'activité économique. Mais, derrière ces sommes, ce sont avant tout de personnes dont nous parlons : les 120 millions représentent ainsi 15 000 personnes supplémentaires en insertion par rapport à l'an dernier ; cela va changer leur vie et celle de leur famille.

Au-delà de la question des moyens, la formation est aussi un outil-clé pour ceux qui sont déjà engagés dans un parcours d'insertion. Enfin, je voudrais évoquer en quelques secondes le dispositif exceptionnel de soutien de 300 millions créé par le Gouvernement pour les entreprises sociales inclusives...

M. le président. Merci, madame la ministre déléguée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Templier](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3290

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Insertion

Ministère attributaire : Insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 septembre 2020](#)